

**TRAME mémoire TECHNIQUE (30 pages max + 30 pages annexes max) - POLICE ARIAL 9/12**

**Objet : Marché à bon de commande VRD**

**Entretien, aménagement et travaux de voirie, trottoirs, divers réseaux enterres, signalétique et pose de mobiliers urbains de l’université paris- Saclay**

**LOGO ENTREPRISE**

**+ Nom Entreprise**

Coordonnées pour joindre aisément les interlocuteurs de la SOCIETE :

Service administratif : ………………………

Téléphone : ………………………

Télécopie : ………………………

Portable : …………………………

Courrier électronique : ………………@……………

Horaire d’ouverture : ………………………….

Service technique : ………………………

Numéro de téléphone où adresser la demande : ………………………….

Et/ou Numéro de téléphone de l'astreinte (hors période d'ouverture du service) : ……………………………….

Numéro de télécopie où confirmer et adresser la demande : …………………

Courrier électronique : ………………@……………

# 

Table des matières

[**Critère 2 : Valeur Technique de l’offre (45 points)** 2](#_Toc204329876)

[Sous critère 1 – Organisation et Moyens humains et matériels dédiés au marché (15 points) 2](#_Toc204329877)

[Sous critère 2 – Méthodologie et Programme d'exécution des prestations (15 points) 3](#_Toc204329878)

[Sous critère 3 – Qualité et maîtrise des risques (15 points) 4](#_Toc204329879)

[**Critère 3 – Développement durable – RSE (10 points)** 5](#_Toc204329880)

[Sous critère 1 - Gestion des déchets et utilisation de matériaux écologiques (4 points) 5](#_Toc204329881)

[Sous critère 2 - Réduction des nuisances environnementales (3 points) 5](#_Toc204329882)

[Sous critère 3 - Insertion sociale et professionnelle (3 points) 6](#_Toc204329883)

# **Critère 2 : Valeur Technique de l’offre (45 points)**

# Sous critère 1 – Organisation et Moyens humains et matériels dédiés au marché (15 points)

2.1.1 - **Organisation de l'équipe dédiée :** Organigramme de l’équipe, fonctions et qualifications des intervenants clés (chef de projet, conducteurs de travaux, chefs d'équipe, etc.) avec CV, interlocuteurs dédiés. Pertinence des profils par rapport aux prestations demandées. (5 points)

2.1.2 - **Moyens matériels spécifiques :** Liste et adéquation des engins mis à disposition pour réaliser les travaux, véhicules, outils et équipements proposés pour les différents types de travaux (terrassement, enrobés, réseaux, signalisation, etc.). Preuve de disponibilité ou plan d'acquisition. (5 points)

2.1.3 - **Capacités d'intervention :** Démontrer la capacité à mobiliser rapidement des équipes et du matériel en cas d'urgence ou de besoins non planifiés ; indication des horaires journaliers, fermeture annuelle et organisation des congés. (5 points)

# Sous critère 2 – Méthodologie et Programme d'exécution des prestations (15 points)

**2.2.1 – Méthodologie générale d'exécution des travaux :** Description détaillée des processus pour chaque type de prestation (voirie, réseaux, signalisation, mobilier urbain). Cohérence et pertinence des méthodes proposées. (10 points)

2.2.2 – **Planification et phasage des interventions :** Proposition d'un planning prévisionnel des interventions, incluant les délais de réalisation en respectant les délais maximums indiqués au CCAP. (5 points)

# Sous critère 3 – Qualité et maîtrise des risques (15 points)

2.3.1- Gestion des contraintes spécifiques : Prise en compte des contraintes liées aux sites (circulation, accès, voisinage, présence de réseaux existants, etc.) et proposition de solutions adaptées (plans de déviation, balisage, travail de nuit si nécessaire, etc.). (5 points)

2.3.2 - Dispositions et mesures arrêtées par l’entreprise pour minimiser les nuisances pour les usagers et les riverains (5 points)

2.3.3 Dispositif de contrôle qualité et Gestion de la sécurité et de la santé au travail : Description des procédures de contrôle qualité mises en place à chaque étape des travaux (contrôle des matériaux, suivi des dosages, réception des ouvrages, etc.). Existence de certifications (ISO, etc.) Présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) ou d'un plan de prévention spécifique au chantier, incluant les mesures de protection des travailleurs et du public (5 points)

# **Critère 3 – Développement durable – RSE (10 points)**

# Sous critère 1 - Gestion des déchets et utilisation de matériaux écologiques (4 points)

3.1.1. Politique de gestion et de valorisation des déchets de chantier : Description des filières de tri, de réemploi et de recyclage des matériaux inertes (déblais, enrobés, bétons, etc.) et non inertes. Pourcentage de valorisation envisagé. (2 points)

3.1.2. Utilisation de matériaux et techniques respectueux de l'environnement : Proposition d'utiliser des matériaux recyclés (granulats recyclés, enrobés tièdes/froids, etc.), des matériaux biosourcés (si pertinents), ou des techniques à faible impact environnemental (réduction des consommations d'énergie, d'eau). (2 points)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Libellé matériaux / fourniture | Fabricant | Modèle descriptif | Lien vers fiche technique internet |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# Sous critère 2 - Réduction des nuisances environnementales (3 points)

3.2.1. Maîtrise des émissions polluantes et sonores : Mesures prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (choix des engins, optimisation des trajets, etc.), la consommation d'eau et les nuisances sonores (utilisation de matériel moins bruyant, horaires adaptés). (2 points)

3.2.2. Protection des milieux naturels et de la biodiversité : Mesures spécifiques pour préserver la faune et la flore locales lors des interventions, notamment à proximité d'espaces verts ou sensibles. (1 point)

# Sous critère 3 - Insertion sociale et professionnelle (3 points)

3.3.1. Engagement en faveur de l'insertion professionnelle : Proposition d'heures d'insertion pour des publics éloignés de l'emploi (si une clause d'insertion est prévue dans le marché), ou engagement dans des démarches d'insertion volontaires. (2 points)

3.3.2. Politique sociale de l'entreprise : Démarches de formation continue des employés, d'amélioration des conditions de travail, de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle. (1 point)